



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIVER

Séance publique du 18 mars 2019

Présents: M. Marc LENTZ, Mme Sylvie STEINMETZ, MM. Marc GREIS, Ady GOEBEL et Fernand WEYER, Mmes Léa MAI et Martine BIRKEL, MM. Nico LEMMER et Claude DUPONT
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal f.f.

Absent et excusé: /

No.: 01/2019-9c

Adoption d'un règlement-taxe relatif au règlement communal concernant les cimetières et inhumations

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant l'adoption par le conseil communal lors de sa séance date qu'en tête du nouveau règlement communal concernant les cimetières et inhumations ;

Considérant les taxes énumérées à l'article 56 du règlement précité ;

Considérant la nécessité d'adapter le montant de certaines taxes et d'en ajouter de nouvelles ;

Vu les explications circonstanciées du Bourgmestre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'adopter le nouveau règlement-taxe relatif au règlement communal concernant les cimetières et inhumations ci-après :

Désignation des taxes	Taxe
Concession	
Concession de sépulture pour 30 ans	150,00 €
Concession de columbarium pour 30 ans	1 675,00 €
Concession de caverne pour 30 ans	500,00 €
Confection	
Confection d'une fosse pour l'inhumation d'un cercueil	500,00 €
Confection d'une fosse pour l'inhumation d'un cercueil d'enfant < 12 ans	200,00 €
Confection d'une fosse pour l'inhumation d'une urne	200,00 €
Mise d'une urne au columbarium	100,00 €
Mise de la première urne au caverne	100,00 €
Mise de la deuxième-cinquième urne au caverne	200,00 €
Service	
Service porteurs par enterrement	100,00 €
Enterrement samedi	50,00 €
Utilisation morgue	
Morgue résidents	55,00 €
Morgue non-résidents	140,00 €
Espace destiné à la dispersion de cendres	
dispersion de cendres	50,00 €
dispersion de cendres avec pose d'une plaquette	100,00 €

Prie l'autorité supérieure compétente d'approuver la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Marc LENTZ

Sylvie STEINMETZ

Marc GREIS

Ady GOEBEL

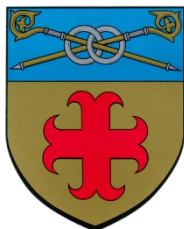
Fernand WEYER

Léa MAI

Martine BIRKEL

Nico LEMMER

Claude DUPONT



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIBER

Séance publique du 17 décembre 2019

Présents: M. Marc LENTZ, Mme Sylvie STEINMETZ, MM. Marc GREIS, Ady GOEBEL et Fernand WEYER, Mmes Léa MAI et Martine BIRKEL, MM. Nico LEMMER et Claude DUPONT
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé: /

No.: 07/2019-6d

Taxes communales : cimetière – introduction de nouvelles taxes

LE CONSEIL COMMUNAL,

Rappelant sa délibération n° 01/2019-9a du 13 mars 2019, relative à l'adoption des modifications du nouveau règlement communal concernant les cimetières et inhumations ;

Rappelant sa délibération n° 01/2019-9c du 13 mars 2019, relative à l'adoption d'un règlement-taxe concernant les cimetières et inhumations ;

Considérant la nécessité d'introduire de nouvelles taxes relatives aux cimetières et inhumations ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- de fixer les tarifs comme suit :

Domaine	Dénomination	Tarif
Cimetière	exhumation (frais administratifs)	50,00 €
	cérémonie civile	25,00 €

- prie l'autorité supérieure compétente d'approuver la présente décision.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Marc LENTZ

Sylvie STEINMETZ

Marc GREIS

Ady GOEBEL

Fernand WEYER

Léa MAI

Martine BIRKEL

Nico LEMMER

Claude DUPONT